

GENESE DU REQUIEM

HECTOR BERLIOZ

RACONTE...

JE VAIS VOUS NARRER LES PÉRIPÉTIES QU'A CONNUES CETTE MUSIQUE QUE JE CHÉRIS ENTRE TOUTES CAR, "si j'étais menacé de voir brûler mon œuvre entière, moins une partition, c'est pour cette Messe des Morts que je demanderais grâce.

En 1836, M. de Gasparin était ministre de l'Intérieur. Il fut du petit nombre de nos hommes d'Etat qui s'intéressèrent à la musique, et du nombre plus restreint encore de ceux qui en eurent le sentiment. Désireux de remettre en honneur en France la musique religieuse dont on ne s'occupait plus depuis longtemps, il voulut que sur les fonds du département des Beaux-Arts, une somme de trois mille francs fut allouée tous les ans à un compositeur français désigné par le ministre, pour écrire, soit une Messe soit un Oratorio de grande dimension... Je vais commencer par Berlioz, dit-il, il faut qu'il écrive une messe de Requiem, je suis sûr qu'il réussira.

Je sollicitai une audience du ministre, qui me confirma l'exactitude des détails qu'on m'avait donnés. Je vais quitter le ministère, ajouta-t-il, ce sera mon testament musical...

... Une fois armé de mon arrêté, je me mis à l'œuvre. Le texte du Requiem était pour moi une proie dès longtemps convoitée, qu'on me livrait enfin, et sur laquelle je me jetai avec une sorte de fureur. Ma tête semblait prête à crever sous l'effort de ma pensée bouillonnante. Le plan d'un morceau n'était pas esquissé que celui d'un autre se présentait ; dans l'impossibilité d'écrire aussi vite, j'avais adopté les signes sténographiques qui, pour le *Lacrymosa* surtout, me furent d'un grand secours... J'ai, en conséquence, écrit cet ouvrage avec une grande rapidité et je n'y ai apporté que longtemps après un petit nombre de modifications.

L'arrêté ministériel stipulait que mon Requiem serait exécuté aux frais du gouvernement, le jour du service funèbre célébré tous les ans pour les victimes de la révolution de juillet 1830...

Quand le mois de juillet, époque de cette cérémonie, approcha, je fis copier les parties séparées de chœur et d'orchestre de mon ouvrage, et, d'après l'avis du directeur des Beaux-Arts, commencer les répétitions. Mais presque aussitôt une lettre des bureaux du ministère vint m'apprendre que la cérémonie funèbre des morts de juillet aurait lieu mais sans musique et m'enjoindre de suspendre tous mes préparatifs...

... FOU DE RAGE, VOICI CE QUE J'ÉCRIVAIS A MON PÈRE, LE DOCTEUR LOUIS BERLIOZ, LE 29 JUILLET 1837 :

Cher père,

... on vient me chercher, on me demande si je veux écrire cet ouvrage, je fais mes conditions (musicales), on les accepte ; on me promet par écrit l'exécution au 28 juillet; je finis ma musique, tout est prêt, et on refuse d'aller plus loin...

... N'importe ! le Requiem existe, et je vous jure, mon père, que c'est quelque chose qui marquera dans l'art ; je viendrai bien à bout, tôt ou tard, de le faire entendre...

... Je commençais à perdre patience, quand un jour, ... le canon des Invalides annonça la prise de Constantine. Deux heures après, je fus prié en toute hâte de retourner au ministère. M. XX... venait de trouver le moyen de se débarrasser de moi. Il le croyait du moins. Le général Damrémont ayant péri sous les murs de Constantine, un service solennel pour lui et les soldats français morts pendant le siège allait avoir lieu dans l'église des Invalides. Cette cérémonie regardait le ministère de la Guerre, et le général Bernard, qui occupait alors ce ministère, consentait à y faire exécuter mon Requiem. Telle fut la nouvelle inespérée que j'appris en arrivant chez M. XX...

... A peine la nouvelle de la prochaine exécution de mon Requiem dans une cérémonie grandiose et officielle comme celle dont il s'agissait fut-elle apportée à Cherubini, qu'elle lui donna la fièvre. Il était depuis longtemps d'usage qu'on fit exécuter l'une de ses messes funèbres (car il en a fait deux), en pareil cas. Une telle atteinte portée à ce qu'il regardait comme ses droits, à sa dignité, à sa juste illustration, à sa valeur incontestable, en faveur d'un jeune homme à peine au début de sa carrière et qui passait pour avoir introduit l'hérésie dans l'école, l'irrita profondément. Tous ses amis et élèves, Halévy en tête, partageant son dépit, se mirent en course pour conjurer l'orage et le diriger sur moi; c'est à dire pour obtenir qu'on dépouillât le jeune homme au profit du vieillard. MAIS PERSONNE NE CÉDA et le bon Cherubini, qui avait voulu déjà me faire avaler tant de couleuvres, dut se résigner à recevoir de ma main un boa constrictor qu'il ne digéra jamais.

Le jour de son exécution, dans l'église des Invalides, le 5 décembre 1837, devant les princes, les ministres, les pairs, les députés, toute la presse française, les correspondants de presses étrangères et une foule immense, j'étais nécessairement tenu d'avoir un grand succès; un effet médiocre m'eut été fatal, à plus forte raison un mauvais effet m'eut-il anéanti.